



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

N° 2026/07

Date de Convocation
02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 0
Votants : 28

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Stéphane GEAY, Naïma NAÏT-SEGHIR, Erwan JEAN-BAPTISTE, Marie-France TRINQUETTE, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Michel DAMERVAL, Renée BOU ANICH, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Arthur WUCHNER, Estelle GLONDU, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Patrick LECHAT, Maria NOBLE, Jean-Luc JOLIT, Virginie VERRINO, Sandrine COCHETEUX, Didier PONNET, Émilie PORTIER, Isabelle LASTERNAS.

ABSENT : Philippe TOUZALIN

Marie-France TRINQUETTE a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Création des commissions municipales et désignation des membres

VU l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal doit constituer des commissions pour instruire les dossiers par domaine (finances, urbanisme, etc.) ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour les désignations inscrites à l'ordre du jour ;

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les Communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes Commissions, y compris les Commissions d'Appels d'Offres et des Bureaux d'Adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale (extrait du C.G.C.T.).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la formation de commission municipales comme suit :

- Finances
- Environnement – développement durable
- Travaux urbains – voirie
- Urbanisme – grands projets
- Sécurité – tranquillité publique – participation citoyenne
- Communication
- Développement économique – commerce – artisanat
- Affaires scolaires – enfance – petite enfance
- Jeunesse
- Sports – vie associative – vie de quartiers
- Affaires sociales – intergénérationnel - seniors
- Affaires culturelles – bibliothèque – évènementiel



Sur exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** telle qu'énumérées précédemment la composition des commissions municipales,
- **DÉSIGNE** les membres des commissions à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- **PRÉCISE** que Monsieur Loïc TAILLANTER, est Président de droit de toutes les commissions,

FINANCES	
Vice-P ^{dt} : Olivier Mancheron	Stéphane Geay
Nadine Calves	Marie-France Trinquesse
Valerie Michel	Sandrine Cochetoux
Stéphane Alonso	///

ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Vice-P ^{dt} : Stéphane Alonso	Michel Damerval
Valérie Michel	Corine Ajas
Alexis Penpenic	Isabelle Lasternas
Marie-France Trinquesse	///

TRAVAUX URBAINS – VOIRIE	
Vice-P ^{dte} : Valérie Michel	Pierre Leux
Nadine Calves	Stéphane Alonso
Alain Prissette	Didier Ponnet
Patrick Lechat	///

URBANISME – GRANDS PROJETS	
Vice-P ^{dte} : Nadine Calves	Alexis Penpenic
Michel Damerval	Arthur Wuchner
Valérie Michel	Isabelle Lasternas
Marie-France Trinquesse	///

SÉCURITÉ – TRANQUILITÉ PUBLIQUE – PARTICIPATION CITOYENNE	
Vice-P ^{dt} : Alain Prissette	Alexis Penpenic
Nadine Calves	Pierre Leux
Valérie Michel	Didier Ponnet
Michel Damerval	///

COMMUNICATION	
Vice-P ^{dt} : Stéphane Geay	Patrick Lechat
Alexis Penpenic	Arthur Wuchner
Corine Ajas	Philippe Touzalin
Michel Damerval	///

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMMERCE – ARTISANAT	
Vice-P ^{dt} : Stéphane Geay	Michel Damerval
Estelle Glondu	Manon Morin
Olivier Mancheron	Émilie Portier
Stéphane Alonso	///

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – PETITE ENFANCE (6+1)	
Vice-P ^{dte} : Louise Feinsohn	Manon Morin
Naïma Naït-Seghir	Erwan Jean-Baptiste
Virginie Verrino	Sandrine Cochetoux
Estelle Glondu	///

JEUNESSE	
Vice-P ^{dt} : Erwan Jean-Baptiste	Manon Morin
Alexis Penpenic	Arthur Wuchner
Louise Feinsohn	Isabelle Lasternas
Naïma Naït-Seghir	///

SPORTS – VIE ASSOCIATIVE – VIE DES QUARTIERS	
Vice-P ^{dt} : Alexis Penpenic	Maria Noble
Erwan Jean-Baptiste	Naïma Naït-Seghir
Arthur Wuchner	Émilie Portier
Manon Morin	///

AFFAIRES SOCIALES – INTERGÉNÉRATIONNEL – SENIORS	
Vice-P ^{dte} : Marie-France Trinquesse	Renée Bou Anich
Jean-Luc Jolit	Corine Ajas
Estelle Glondu	Sandrine Cochetoux
Armelle Blaisot	///

AFFAIRES CULTURELLES – BIBLIOTHÈQUE – ÉVÈNEMENTIEL	
Vice-P ^{dte} : Naïma Naït-Seghir	Corine Ajas
Stéphane Alonso	Patrick Lechat
Pierre Leux	Arthur Wuchner
Maria Noble	Estelle GLONDU
Louise Feinshon	Émilie Portier
Manon Morin	Isabelle LASTERNAS

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts